

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**de la commune de MONT-ROC**

-----

**Séance du 29 Février 2016**

L'an deux mille seize, le vingt-neuf Février, à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à Mont-Roc, sous la présidence de M. SEVERAC Alain, en sa qualité de Maire de la Commune de Mont-Roc.

**Présents** : SEVERAC Alain, ALBERT Fabrice, PUECH Julien, BARDOU Christophe, REYNARD Françoise, GUY Jean-Michel, BRUNIQUEL Julie, NEVEJANS Fabienne, MIRA Fanny, BARDOU Yves, ALARY Jean-Marie

**Absent** : Néant

PUECH Julien a été désigné secrétaire de séance.

**Membres en exercice** : 11 - **Membres présents** : 11 - **Nombre de votes** : 11

**Date de la convocation** : 22 Février 2016 - **Date d'affichage** : 22 Février 2016

-:-:-:-:-:-:-

<b>Objet : Cession à titre gratuit de parcelles (SOGEREM- COMMUNE DE MONT-ROC)</b>
--

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour finaliser l'ancienne piste de circulation de la SOGEREM, il convient de régulariser ainsi, avant signature des actes notariés :

- ajouter les parcelles A581 et A616 au projet initial qui avaient été omises.

\*Parcelle A581 pour 3a 51ca se situe du bout de la piste à la CD81,

\*Parcelle A616 pour 4a 51ca située dans l'avant dernier virage de la piste qui vient des Pauquets avant la jonction avec la grande piste du bas.

Cession à la commune de MONT-ROC à titre gratuit suivant les mêmes conditions que la précédente délibération.

Rappel de la précédente délibération : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport avec avis favorable du commissaire enquêteur Monsieur Sylvian CALS (domicilié Résidence Sainte Carême 74, rue Jean de la Fontaine 81 000 ALBI) concernant le **déclassement (en partie)** des chemins ruraux de service des bois des Vergnes, de La Vialette à la Mouline, des Pauquets à la Vialette, de la Mouline à Castagnés, partie des chemins jouxtant les parcelles 596, 455, 61, 629, 601, 604, 603, 600, 566 de la section A1 et 554, 545, 565, 504, 510, 541, de la section A2 d'une contenance de 1ha 35a 11ca,

Ainsi que le **classement** des parcelles n°571, 566, 603, 600, 597, 622, 615, 620, 618, 628, 625, 613, 563, 561, 610, 607, 578, 575, de la section A1 et parcelles n°555, 530, 532, 535, 536, 541, 540, 551, 543, de la section A2 d'une contenance de 3ha 30a 32ca,

Échange à titre gratuit. Tous les frais notariés, ou autres, restent à la charge de la SOGEREM.

Monsieur le Maire est mandaté pour la signature des actes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire

A. SEVERAC